

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 MARS 2011

PRESENTS :

LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, HOSCHAR Jacky, LALLIER Solange, MARIE Bernard, LAUGEL Pierre

ABSENT EXCUSE : DEKHAR Nadia procuration à LAPOIRIE Catherine, BESOZZI Daniel procuration à LAUGEL Pierre, CHARF Antoinette procuration à MARIE Bernard

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2010
2. Compte administratif 2010
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2010
4. Budget primitif 2011
5. Convention de financement avec la CAF pour les CLSH
6. Personnel : suppression et création de postes
7. Secteur jeunesse : cantine sur Flévy
8. Aide sociale
9. Divers

POINT 1 – COMPTE DE GESTION 2010

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 ;

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Mr HOZE Michel, vice-président, est désigné à l'unanimité Président de séance pour le point présent.

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2010, dressé par Mme LAPOIRIE Catherine, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** le compte administratif de l'exercice 2010.

POINT 3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **152 641,06 €**,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	- 14 797,54
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	+ 167 438,60
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 152 641,06
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	
Excédent (excédent de financement)	+ 10 743,76
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	+ 10 743,76

DECISION D'AFFECTATION	
1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	+ 152 641,06

POINT 4 : BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le budget primitif présenté par la Présidente et s'élevant à :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 740 141,00 €
 - Recettes : 740 141,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 10 743,00 €
 - Recettes : 10 743,00 €

POINT 5 : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE MOSELLE CONCERNANT LES ALSH

Dans le cadre des activités relevant du Contrat Enfance Jeunesse, le Conseil d'Administration, après en avoir pris connaissance et à l'unanimité :

- **Donne pouvoir** à la Présidente de signer la convention relative aux PSO (Prestations de Services Ordinaires) allouées au CIAS par la CAF qui en fixe le montant, révisable annuellement.

POINT 6 : PERSONNEL

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES :

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:
 - **De supprimer** le poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps complet ainsi que le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 10h/ semaine
 - **De créer :**
 - A compter du 1^{er} juillet 2011, un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 h / semaine annualisé.
 - A compter du 1^{er} septembre 2011, un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19h / semaine annualisé.
- Les agents seront rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, au prorata du nombre d'heures effectuées. Les agents pourront, au besoin, effectuer des heures complémentaires / supplémentaires.

POINT 7 : SECTEUR JEUNESSE

CANTINE SCOLAIRE SUR FLEVY :

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration de la proposition qu'a fait le CIAS de la Rive Droite au Conseil Municipal de Flévy pour créer une cantine scolaire dans les locaux occupés actuellement par le périscolaire attenants à l'école primaire. La Présidente rend état de la délibération prise par le conseil municipal de Flévy qui donne une réponse favorable au projet.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la délibération de Flévy portant avis favorable pour la création d'une cantine scolaire dans les locaux mentionnés.
- **Autorise** la Présidente à signer tout document afférant à cette création.

POINT 8 : AIDE SOCIALE

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur une demande d'aide sociale. Conformément à la procédure, les détails du présent point sont précisés dans le second registre.

POINT 9 : DIVERS

- Compte rendu arrêté des comptes CAF 2010
- Date Comité de Pilotage (avant 18/04/2011) -> le 14/04/2011 à 14h00
- Taux d'occupation multi-accueil
- Date visite des assistantes maternelles des 3 communes -> un samedi matin, date à déterminer
- Bilan centre aéré – séjour ski
- Impayés périscolaire / cantine -> un courrier sera fait aux familles concernées
- Réflexion sur la tarification périscolaire 2011/2012 -> groupe de travail
- Action CLIC Sommeil
- Action prévention routière (ROGER)
- Formation incendie personnel
- Site internet + nouvelles adresses mail